

Décision

Générale

colonial

Décision n° 28-437-1933 Affectations.

n° 28-437-1933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 avril 1933

Numéro JO

n° 437 du 30/04/1933

Date du numéro

30 avril 1933

TEXTE INTÉGRAL

M. Leprévost, commis de la trésorerie locale, a été chargé des fonctions de bibliothécaire, en remplacement de M. Dubet, en instance de départ en congé, pour compter du jour de la passation du service, il procédera à l'inventaire de la bibliothèque et à la passation dn service en présence du chef du bureau du matériel. M. Leprévost aura droit à l'indemnité annuelle prévue à l'arrêté du 3 août 1625.